

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE

=====

SYNDICAT MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE-SAILLANS
(S.M.P.A.S EAU & ASSAINISSEMENT)

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 12
Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 12

Le six décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heure, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 25 novembre 2022

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Richard GUIELMINI

Objet : Autorisation liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023
N°2020-12-15-05

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29

Vu l'article L.232-1 du code des juridictions financières

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser la Présidente à régler certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 (budget général – 61100, et budget annexe assainissement – 61102)

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, le conseil syndical

AUTORISE la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent à savoir :

Budget général (61100)

Chapitre 20 crédits ouverts 13 152.19€ montants autorisés 3 288.05 €

Chapitre 21 crédits ouverts 331 599.04€ montants autorisés 82 899.76 €

Chapitre 23 crédits ouverts 1 309 000 € montants autorisés 327 250 €

Budget annexe (61102)

Chapitre 20 crédits ouverts 2 700 € montants autorisés 675 €

Chapitre 21 crédits ouverts 353 000 € montants autorisés 88 250€

Chapitre 23 crédits ouverts 954 744.75€ montants autorisés 238 686.18€

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,

Mirabel et Blacons, le 08/12/2022

Le Président, **Gilles MAGNON**

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le :
08/12/2022 et publication le : 08/12/2022, Le Président

